

Description de l'offre :

Chargé de cours – Formation fonctionnelle « Conseiller en technoprévention » et Formation continuée « Notions de base en technoprévention »

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique du Management pour dispenser à tout membre (opérationnel et CaLog) de la police intégrée, de l'administration publique et tout autre personne ayant réussi un entretien de sélection organisé par les communes ou les zones de police désignées pour exercer des missions de Conseiller en technoprévention.

Grade minimum requis pour la fonction : Inspecteur ou Calog (niveau B) ou expert externe aux services de police

Conditions requises pour la fonction

Le candidat doit être porteur du brevet de Conseiller en technoprévention et avoir au moins 3 ans d'expérience pratique en technoprévention.

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus **particulièrement en matière technoprévention**

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Être conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be

- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique :**
 - **Des différents acteurs liés à la technoprévention et leurs missions (Direction générale Sécurité et prévention, Direction Sécurité locale intégrale, ...)**
 - **De la politique de sécurité intégrale et intégrée**
 - **Des types de mesures de sécurisation et caractéristiques**
 - **Du rôle, de la déontologie et des missions du Conseiller en prévention vol**
 - **Des aspects juridiques de la victimisation**
 - **Du cadre légal lié à la technoprévention en référence au code civil, code pénal, RGPD, loi du 21/03/2018, LFP, loi du 02/10/2017, loi du 20/07/1990 ...**
- **Avoir une maîtrise pratique approfondie pour l'élaboration d'un plan/diagnostic de sécurisation en fonction de l'analyse réalisée pour tout type de bâtiment.**
- Etre capable de superviser et évaluer des projets de stage en lien avec la matière vue au cours
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes

Prérequis :

/

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be

- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 03/10/2019

Date limite : 03/11/2019